



Litige avec un vendeur de voitures

Par RomainLB82

Bonjour,

Je m'interroge sur la bonne démarche à effectuer pour faire valoir mes droits avec un vendeur de voitures.

J'ai acheté une voiture d'occasion pour 2300? à un garage, il y avait des réparations à faire et nous avons convenu d'un rdv pour que je puisse partir avec la voiture et revenir effectuer les réparations au garage.

Lorsque je suis revenu, le garage n'a pas effectué les réparations et ne m'a pas remboursé. J'ignore ce qu'est devenu la voiture, le garage a prétendu qu'elle est toujours en réparation après plusieurs semaines et refuse de me rembourser.

J'ai porté plainte auprès de la gendarmerie qui ne fait rien depuis 9 mois.

J'ai la carte grise du véhicule et le certificat de cession signé du garage.

A qui puis-je m'adresser? Faut-il saisir directement un tribunal? Par quelles démarches?

Merci d'avance pour votre réponse
Romain

Par jpgroussard

Bonjour Romain,

la voiture en cause est au garage pour réparations depuis 9 mois ? C'est pas bon pour vous.

Pour la plainte, vous aurez un jour des nouvelles, soit classée soit il y aura une suite.
Je suis tenté de vous dire que vous avez perdu 2300 euros.

Cdlt

Par RomainLB82

Donc selon vous il n'y a aucune démarche à faire pour être remboursé?

Ca me paraît peu crédible que je n'aie aucun recours.

Par jpgroussard

Bonsoir Romain,

en dessous 10000 euros (vous demandez 2300 euros plus qq chose en plus certainement) vous pouvez plaidez votre cause tout seul devant le juge. Naturellement, il vous faut des documents. L'autre aura lui aussi ses documents et le juge va trancher. Il y aura quelques dizaines (centaines peut-être ?) d'euros à dépenser. Pour un résultat improbable. Sinon, vous prenez un avocat, vous allez doubler la dépense plus le sentiment que votre avocat ne se démène pas assez pour un résultat toujours improbable.

Bon courage !

Cdlt